

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

visant les actions de la société



initée par
OBER FINANCES

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE OBER S.A.**



Le présent document relatif aux autres informations de Ober S.A. a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« **AMF** ») le 28 novembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction de l'AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Ober S.A.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel de Ober S.A. pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tel que mis à disposition le 28 avril 2023, et le rapport financier semestriel relatif au 1^{er} semestre 2023, tel que mis à disposition le 31 octobre 2023.

Le présent document complète la note en réponse de la Société visée par l'AMF le 28 novembre 2023, sous le numéro n°23-495, en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de Ober S.A. (www.groupe-ober.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Ober S.A.
31 rue de Bar
55000 Longeville-en-Barrois
France

Un communiqué de presse sera diffusé conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
3.	EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	6
3.1.	Structure et répartition du capital	6
3.2.	Gouvernance.....	7
3.2.1.	Composition du Conseil d'Administration	7
3.2.2.	Gouvernance de la Société à l'issue de l'Offre	8
3.3.	Assemblée générale du 21 juin 2023	8
3.4.	Déclarations de franchissements de seuils.....	8
3.5.	Opérations de croissance externe.....	8
4.	COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	9
5.	CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES	10
6.	FACTEURS DE RISQUES	11
7.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES.....	12
8.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	13

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF dans le cadre de l'Offre (dont le terme est défini ci-dessous).

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1, 1°, 234-2 du règlement général de l'AMF, la société Ober Finances, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 31, rue de Bar – 55000 Longeville-en-Barrois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bar-le-Duc sous le numéro 480 059 922 (l'« **Initiateur** »), offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Ober S.A., une société anonyme à conseil d'administration, au capital social de 2.061.509,45 euros dont le siège social est situé 31, rue de Bar – 55000 Longeville-En-Barrois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bar-le-Duc sous le numéro 382 745 404 et dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Growth (« **Euronext Growth** ») sous le code ISIN FR0010330613 (« **Ober** » ou la « **Société** »), d'acquérir la totalité de leurs actions Ober au Prix de l'Offre, soit 11,72 € par action de la Société, sur la base des termes et conditions stipulés dans la Note d'Information. Cette offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF (l'« **Offre Publique d'Acquisition** »), laquelle offre pourra être suivie, le cas échéant, d'une procédure de retrait obligatoire (le « **Retrait Obligatoire** »), conformément aux dispositions des articles 237-1 à 237-10 du règlement général de l'AMF (l'« **Offre** »).

A la date du dépôt de l'Offre et à la suite de (i) la signature d'un protocole d'investissement conclu entre l'Initiateur, les Investisseurs Naxicap (tel que ce terme est défini à la Section 1.2.3 (« *Contexte de l'Offre* ») de la Note en Réponse), Ober Participations, Euro Capital, l'Institut Lorrain de Participation, Eurefi et Monsieur Etienne de la Thébeaudière (le « **Protocole** »), ainsi que de (ii) la signature, conformément aux termes du Protocole, d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert (le « **Pacte** »), l'Initiateur détenait de concert avec la société Banque Populaire Développement (5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris– 378 537 690 RCS Paris), la société Ober Participations (31 rue de Bar, 55000 Longeville-en-Barrois 481 680 882 RCS Bar-le-Duc), M. Etienne Hamon de la Thébeaudière, la société Naxicap Rendement 2022 (5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris – 820 371 979 RCS Paris), Euro Capital, ILP et la société anonyme Eurefi (Maison de la Formation, Centre Jean Monnet, 54414 Longwy – 382 532 554 RCS Val de Briey), 1.165.930 actions, représentant 2.272.818 droits de vote, soit 80,88% du capital et 89,12% des droits de vote de la Société.

L'Initiateur a indiqué agir de concert avec l'ensemble des parties visées ci-avant, au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce, vis-à-vis de la Société en vue d'assurer la stabilité du capital et de la gouvernance de la Société.

L'Initiateur s'est réservé la possibilité, depuis le dépôt du Projet de Note d'Information, de réaliser sur le marché ou hors marché, toute acquisition d'actions conforme aux dispositions des articles 231-38 et 231-39 du règlement général de l'AMF, au prix unitaire de 11,72 euros, soit le Prix de l'Offre, postérieurement à la publication par l'AMF de l'avis de dépôt du projet d'Offre Publique d'Acquisition et jusqu'à la veille de l'ouverture de l'Offre Publique d'Acquisition (inclus).

Dans ce contexte, l'Initiateur a acquis 64.096 actions de la Société entre le 17 octobre 2023 et le 27 novembre 2023 (inclus) au Prix de l'Offre, conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le Projet de Note d'Information et en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

A la date des présentes, l'Initiateur détient, directement, 1.230.001 actions représentant 2.336.864 droits de vote, soit 85,32% du capital et 91,63% des droits de vote de la Société, et de concert, 1.230.026 actions (incluant les 25 actions détenues par Etienne de la Thébeaudière) représentant 2.336.914 droits de vote, soit 85,32% du capital et 91,64% des droits de vote théoriques de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues, directement, indirectement ou de concert, par l'Initiateur à la date du dépôt du présent projet d'Offre Publique d'Acquisition, soit, à la connaissance de la Société, un nombre total d'actions de la Société égal à 211.614¹ actions, représentant 14,68% du capital et 8,37% des droits de vote de la Société à la date des présentes.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre Publique d'Acquisition sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. L'Offre Publique d'Acquisition sera ouverte pour une durée de dix (10) jours de négociation.

Dans le cas où, à la clôture de l'Offre Publique d'Acquisition, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs titres à l'Offre Publique d'Acquisition ne représenteraient pas plus de 10% du capital social et des droits de vote de la Société, l'Initiateur envisage de demander, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de Retrait Obligatoire afin de se voir transférer les actions Ober non apportées à la présente Offre Publique d'Acquisition, moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre.

¹Incluant les 25 actions détenues par Monsieur Etienne de la Thébeaudière.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Ober, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comprenant le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesdits comptes et les rapports des commissaires aux comptes y afférents mis à disposition le 28 avril 2023 (le « **Rapport Financier Annuel** »), et le rapport financier semestriel relatif au 1^{er} semestre 2023, tel que mis à disposition le 31 octobre 2023 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), qui sont incorporés par référence au présent document. Ces documents sont disponibles sur le site internet d'Ober (<http://www.groupe-ober.fr/Documentation>).

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

3.1. Structure et répartition du capital

A la date du présent document, le capital social s'élève à 2.061.509,45 euros et est composé de 1.441.615 actions, toutes entièrement libérées et de même catégorie. A la date du présent document, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit, sur la base des chiffres :

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques(*)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Ober Finances	1 165 905	80,87%	2 272 768	89,12%
Banque Populaire Développement (**)	0	0,00%	0	0,00%
Euro Capital (**)	0	0,00%	0	0,00%
Institut Lorrain de Participation (**)	0	0,00%	0	0,00%
Etienne de la Thébaudière	25	0,00%	50	0,00%
Sous total concert	1 165 930	80,88%	2 272 818	89,12%
CAP ENTREPRENEURS (***)	37 724	2,62%	37 724	1,48%
Naxicap Partners (***)	1	0,00%	2	0,00%
Bruno de Montalembert	1	0,00%	2	0,00%
Clément Lescanne	1	0,00%	2	0,00%
Jean Ducroquet	25	0,00%	50	0,00%
Gilles Vedel	25	0,00%	50	0,00%
Benoît Voinot	1	0,00%	2	0,00%
Paul Morel	5	0,00%	10	0,00%
William Vancassel	60	0,00%	120	0,00%
Anne-Marie Panel	380	0,03%	760	0,03%
Catherine Minvielle	90	0,01%	90	0,00%
Soyer Farges	1 802	0,12%	1 802	0,07%
Didier Sarro	130	0,01%	130	0,01%
Jean-François Longis	200	0,01%	200	0,01%
Pierre Marie Henin	1	0,00%	2	0,00%
Jean-Luc Charobet	100	0,01%	200	0,01%
Francis Lescarret	20	0,00%	40	0,00%
Eric Justice	55	0,00%	110	0,00%
Bertrand Lenoir	81	0,01%	162	0,01%
Philippe Jaumain	280	0,02%	560	0,02%
Yves Meunier	700	0,05%	1 400	0,05%
Flottant	234 003	16,23%	234 003	9,18%
TOTAL	1.441.615	100%	2.550.239	100%

(*) Conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(**) Les actions détenues par Banque Populaire Développement, Euro Capital et l'Institut Lorrain de Participation ont été apportées à l'Initiateur, par le biais d'apports en nature, rémunéré en actions nouvelles de l'Initiateur.

(***) Les actions détenues par CAP ENTREPRENEURS et Naxicap Partners seront apportées à l'Offre Publique d'Acquisition.

Il est précisé que l'Initiateur a acquis 64.096 actions suite au dépôt du projet d'Offre intervenu le 17 octobre, conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF.

A la date du présent document, la Société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

3.2. Gouvernance

3.2.1. Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

Identité	Fonctions	Date de première nomination	Date d'expiration du mandat en cours
Etienne Hamon de la Thébeaudière	Président Directeur Général	Président Directeur Général : 17/07/2007 Administrateur : 14/11/2005	A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Monsieur Clément Lescanne	Administrateur	17/07/2007	A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Monsieur Khaled Sellami	Administrateur	29/06/2022	A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Monsieur Jean Ducroquet	Administrateur indépendant	14/11/2005	A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Monsieur Benoît Voinot	Administrateur indépendant	09/06/2011	A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028
Monsieur Pierre Marie Hénin	Administrateur indépendant	25/06/2020	A l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

3.2.2. Gouvernance de la Société à l'issue de l'Offre

Dans l'hypothèse où les titres de la Société ne seraient plus admis à la négociation sur Euronext Growth, la Société étudierait, dans le respect des droits du *comité social et économique* (CSE) de la société, un éventuel projet de transformation de la Société en société par actions simplifiée, représentée par un président. Le premier président de la Société sous forme de société par actions simplifiée serait l'Initiateur.

3.3. Assemblée générale du 21 juin 2023

Numéro	Résolution	Résultat
1.	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'accomplissement de leurs missions au cours dudit exercice	Adoptée
2.	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Adoptée
3.	Affectation du résultat	Adoptée
4.	Approbation des conventions réglementées et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	Adoptée
5.	Fixation du montant des jetons de présence	Adoptée
6.	Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration de procéder au rachat de titres de la société dans la limite de 10%	Adoptée
7.	Régularisation de la nomination d'un nouvel administrateur	Adoptée
8.	Régularisation de la nomination du Commissaire aux comptes	Adoptée
9.	Pouvoirs pour les formalités	Adoptée

3.4. Déclarations de franchissements de seuils

Conformément aux articles 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF et aux articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, par courrier reçu le 17 juillet 2023, l'Initiateur, Banque Populaire développement, Ober Participations, Monsieur Etienne Hamon de la Thébeaudière, Naxicap Rendement 2022, Euro Capital, l'Institut Lorrain de Participation et Eurefi ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 11 juillet 2023, le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société et détenir de concert 80,88% du capital et 89,12% des droits de vote de cette dernière. Cette déclaration a donné lieu à un avis publié par l'AMF le 18 juillet 2023 (avis n° 223C1122).

3.5. Opérations de croissance externe

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune opération de croissance externe n'a été réalisée par la Société.

4. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Les communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Annuel le 28 avril 2023 figurent en Annexe du présent document, et sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.groupe-ober.fr/-Communique-de-presse). Les communiqués de presses diffusés par Ober depuis la publication du Rapport Financier Annuel sont les suivants :

- Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2023 (14/11/2023)
- Communiqué normé relatif au dépôt d'un projet de note en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Ober Finances (07/11/2023)
- Communiqué relatif à la mise à disposition du projet de note d'information établi par Ober Finances (17/10/2023)
- Résultats du 1^{er} semestre 2023 (13/09/2023)

5. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES

A la date du présent document, la Société n'a pas encore finalisé son calendrier de communication financière pour l'année 2024. Celui-ci sera établi au cours du mois de décembre dans l'hypothèse où le Retrait Obligatoire ne serait pas mis en œuvre.

6. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel (à la section « *Description des principaux risques et incertitudes* » du Rapport Financier Annuel). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

7. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Néant.

8. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 28 novembre 2023 et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations relatives à OBER S.A. requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société OBER FINANCES et visant les titres de OBER S.A. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Bar-le-Duc, le 28 novembre 2023,

Par Monsieur Etienne Hamon de la Thébeaudière
Président Directeur Général

Annexe

Communiqués publiés par Ober S.A. depuis la publication du rapport financier annuel

Bar-le-Duc le 14 novembre 2023 (17h45)

CHIFFRE D'AFFAIRES 9 MOIS 2023 : 25,9 M€ (-11,8%)

Le groupe OBER, spécialiste des solutions décoratives et techniques pour l'agencement intérieur, annonce son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023.

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre et par activité

(en millions d'euros)	2023	2022 Périmètre comparable ¹	Variation	Variation Taux change constant
1 ^{er} trimestre	9,01	9,88	-8,8%	-7,9%
2 ^{ème} trimestre	9,96	10,37	-3,9%	-3,2%
3 ^{ème} trimestre	6,91	9,09	-24,0%	-23,2%
9 mois	25,88	29,34	-11,8%	-11,0%
Dont				
Ober	19,02	20,36	-6,6%	-6,6%
Stramiflex	6,86	8,97	-23,5%	-21,0%

L'ensemble Ober a enregistré au troisième trimestre 2023 un chiffre d'affaires de 4,8 millions d'euros, en baisse de -25% par rapport à un troisième trimestre 2022 qui était en croissance de +17%. Dans une conjoncture de plus en plus incertaine, l'activité du trimestre a souffert du ralentissement des ventes en France (-8%) et à l'international (-38%). Pour les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires de l'ensemble Ober ressort à 19,0 millions d'euros (73,5% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2023) et est en baisse de -6,6 % par rapport à l'année précédente. Les performances par marque montrent principalement une volatilité de l'activité en Lorraine sur l'ensemble de la période, un ralentissement de la croissance de Concrete LCDA en Anjou depuis le troisième trimestre et la poursuite de la forte croissance de Shelter.

La performance de Stramiflex au 3^{ème} trimestre 2023 s'inscrit dans le prolongement des tendances observées depuis le début de l'année avec un chiffre d'affaires trimestriel de 2,1 millions d'euros, en retrait de -21,7% par rapport à l'année précédente (-19,0% à taux de change constant). L'activité est impactée par le ralentissement de la demande dans une conjoncture tunisienne compliquée. Pour les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires de Stramiflex ressort à 6,9 millions d'euros (26,5% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2023) et est en retrait de -23,5 % par rapport à l'année précédente (-21,0% à taux de change constant). Les variations de change ont eu un impact négatif de 0,2 million d'euros sur le chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2023.

Perspectives

À court terme, face à un contexte de marché incertain, le groupe OBER opère avec prudence et discipline en ajustant ses prix en fonction de l'inflation et en optimisant ses coûts et sa productivité. À plus long terme, le groupe OBER poursuit sa stratégie de développement à travers une politique constante d'innovation, une exigence permanente de qualité et des engagements forts en matière d'environnement et de durabilité.

Projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée

Il est rappelé que le Conseil d'Administration d'Ober SA a émis le 7 novembre dernier un avis favorable et unanime concernant le projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (« l'Offre ») initiée par Ober Finances, sur

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Groupe OBER consolide dans ses comptes la société Shelter. Pour les neuf premiers mois de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de cette société s'est élevé à 0,4 million d'euros, contre 0,3 million d'euros pour la même période de l'exercice précédent.

la base du rapport de l'expert indépendant mandaté par la Société et la recommandation formulée par le Comité ad hoc. Le Conseil a déclaré que cette offre était conforme aux intérêts de la Société, de ses actionnaires et de ses collaborateurs et recommandé aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.

Le Conseil note que le prix de l'Offre de 11,72 euros permet aux actionnaires d'obtenir une prime significative au regard du parcours boursier récent du titre Ober avec une prime de +69,9% par rapport au cours de clôture avant annonce de l'Offre et une prime de 55,8% par rapport aux cours moyens pondérés par les volumes observés sur 60 jours de cotation avant annonce de l'Offre.

Le Conseil souligne que l'Offre constitue une opportunité de cession satisfaisante pour les actionnaires souhaitant bénéficier d'une liquidité immédiate et intégrale, les actionnaires devant intégrer le risque de voir la liquidité du marché de l'action Ober diminuer fortement après l'Offre si le seuil du retrait obligatoire n'est pas atteint.

Le projet de Note en réponse est disponible sur le site Internet du groupe Ober (www.groupe-ober.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le projet d'Offre, le Projet de Note d'Information et le Projet de Note en Réponse restent soumis à l'examen de l'AMF. Le calendrier définitif de l'Offre, déterminé par l'AMF, sera publié ultérieurement.

A propos du groupe Ober

Le groupe OBER est le spécialiste des surfaces décoratives et techniques pour l'agencement intérieur. À travers ses marques Oberflex, Concete LCDA, Marotte, Pure Paper et SuperOrganic, le groupe OBER propose un vaste choix de surfaces bois, béton, papier, métal et résine, destinées à l'agencement des magasins, des bureaux, des hôtels, des salles de réunion ou de spectacles ainsi qu'à la décoration des maisons particulières.

Le groupe OBER édite également des accessoires et objets design en matières nobles, notamment ceux de la marque Shelter, créateur lunetier français de référence.

Les produits du groupe OBER bénéficient d'une image incontournable à l'échelle internationale grâce à leur haute qualité de fabrication et leur grande diversité esthétique. Le groupe OBER bénéficie du label d'État EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

Le groupe OBER a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 37,8 M€ ; il emploie près de 400 personnes en France et en Tunisie.

ISIN : FR0010330613 - MNEMO : ALOBR

www.groupe-ober.fr

Contacts

Groupe OBER : Etienne de La Thébeaudière – Tél. : +33 3 29 76 77 78 - invest@oberflex.fr

Agence Calyptus : Cyril Combe – Tél. : +33 1 53 65 68 68 - cyril.combe@calyptus.net

2023
2022
2021
2020
2019
2018
2017
2016
2015
2014
2013
2012
2011
2010
2009
2008
2007

COMMUNIQUÉ NORMÉ RELATIF AU DÉPÔT D'UN PROJET DE NOTE EN RÉPONSE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE INITIÉE PAR OBER FINANCES

DEPOT D'UN PROJET DE NOTE EN REPONSE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE visant les actions de la société, initiée par OBER FINANCES

PRIX DE L'OFFRE :

11,72 euros par action Ober (le « Prix de l'Offre »)

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de la présente offre publique d'acquisition simplifiée sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.

Le projet d'offre, le projet de note d'information et le projet de note d'information en réponse (le « Projet de Note en Réponse ») restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le Projet de note en réponse est disponible sur le site internet d'Ober S.A. (www.groupe-ober.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut également être obtenu sans frais au siège social d'Ober S.A. (31, rue de Bar – 55000 Longeville-en-Barrois).

 **Communiqué normé relatif au dépôt d'un projet de note en réponse au projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par Ober Finances** (PDF – 679.3 ko)

2023
2022
2021
2020
2019
2018
2017
2016
2015
2014
2013
2012
2011
2010
2009
2008
2007

COMMUNIQUÉ NORMÉ RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DU PROJET DE NOTE D'INFORMATION ÉTABLI PAR OBER FINANCES

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ INITIÉE PAR OBER FINANCES

PRIX DE L'OFFRE : 11,72 euros par action Ober (le « Prix de l'Offre »)

DURÉE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de la présente offre publique d'acquisition simplifiée sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») conformément à son règlement général.

Le présent projet d'offre publique d'acquisition simplifiée et le Projet de Note d'Information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le Projet de Note d'Information est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Ober S.A. (www.groupe-ober.fr) et peut également être obtenu sans frais au siège social d'Ober S.A. (31, rue de Bar – 55000 Longeville-en-Barrois) et auprès de Banque Delubac & Cie (10, rue Roquépine – 75008 Paris).

 **Communiqué normé relatif à la mise à disposition du projet d'information établi par Ober Finances**
(PDF – 567,8 ko)

Bar-le-Duc le 13 septembre 2023 (18h00)

RÉSULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2023

- **Rentabilité impactée par une conjoncture économique dégradée avec un résultat net part du Groupe en retrait à 0,1 M€**
- **Structure financière maîtrisée avec un endettement financier net à 54 % des fonds propres**
- **Projet d'offre publique d'acquisition simplifiée visant les actions Ober SA au prix de 11,72 euros par action**

Le groupe OBER, spécialiste des solutions décoratives et techniques pour l'agencement intérieur, annonce ses résultats du premier semestre 2023.

Faits marquants du semestre

Les résultats semestriels du groupe OBER sont affectés par une conjoncture macro-économique difficile, marquée en particulier par un niveau élevé de l'inflation et une faible croissance des marchés finaux en France et à l'international. Dans ce contexte, le groupe enregistre un repli de ses performances :

- En Lorraine, avec des ventes en retrait de -3 %, la rentabilité a été sensiblement impactée par la diminution de la productivité et la dégradation des rendements matières. Dans ce contexte, le taux de marge opérationnelle ressort à (1,0) % du chiffre d'affaires, comparé à 5,0 % au premier semestre 2022.
- En Anjou, Concrete LCDA montre une bonne résilience avec une croissance de ses ventes de + 13 % et une consolidation de sa rentabilité opérationnelle à un niveau solide de 7 % du chiffre d'affaires, comparé à 9,2% au premier semestre 2022.
- En Tunisie, Stramiflex a enregistré un net retrait de son chiffre d'affaires (- 24 %) qui s'accompagne d'une contraction de son résultat d'exploitation avec un taux de marge opérationnelle à 1,0 % du chiffre d'affaires, comparé à 10,5 % au premier semestre 2022.
- Enfin, Shelter, créateur lunetier français de référence, contribue positivement au résultat du semestre avec un taux de marge opérationnelle supérieur à 20 % de son chiffre d'affaires semestriel.

Résultats consolidés semestriels

Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2023 s'élève à 18,9 M€, en retrait de - 5 % (-1,1 M€) par rapport à une base de comparaison élevée au premier semestre 2022 qui était en croissance de + 22 %.

L'EBITDA (résultat d'exploitation + dotations aux provisions et amortissements) diminue de - 1,3 M€ pour s'établir à 0,7 M€, soit un taux de marge d'EBITDA de 3,6% en retrait de -6,1 points par rapport au premier semestre 2022. Cette évolution s'explique principalement par i) la baisse des volumes avec des incidences défavorables sur la productivité, en particulier en Lorraine et ii) la hausse des charges d'exploitation (+ 4 %) dans un contexte de hausse des prix des matières premières, de l'énergie et du transport.

Après des dotations aux provisions et amortissements quasi stables à -0,4 M€, le résultat d'exploitation s'établit à 0,3 M€, en diminution de - 1,2 M€ par rapport à l'an dernier.

Le résultat net consolidé ressort à l'équilibre, en diminution de - 1,1 M€ par rapport au premier semestre 2022. Il tient compte de frais financiers en légère augmentation à 0,45 M€ (contre 0,41 M€ au 30 juin 2022).

Après déduction de la part revenant aux intérêts minoritaires, le résultat net part du groupe du premier semestre 2023 est de 0,09 M€ contre 0,95 M€ l'année précédente.

Compte de résultat semestriel simplifié

au 30 juin	S1 2023		S1 2022 ¹		Variation
	M€	% CA	M€	% CA	
Chiffre d'affaires	18,93		20,01		-5%
EBITDA	0,68	3,6 %	1,93	9,6 %	-65%
Résultat d'exploitation	0,25	1,3 %	1,48	7,4 %	-83%
Résultat net consolidé	0,01	0,1 %	1,08	5,4 %	-99%
Résultat net part du groupe	0,09	0,5 %	0,95	4,8 %	-90%

Structure financière

Les capitaux propres totaux du groupe au 30 juin 2023 s'élèvent à 19,1 M€, en diminution de - 0,5 M€ par rapport au 31 décembre 2022.

La trésorerie au 30 juin 2023 s'établit à 2,7 M€ et diminue de - 1,3 M€ par rapport au 31 décembre 2022, tenant compte de l'amélioration des flux nets générés par l'activité (+1,0 M€), des opérations d'investissement (-0,4 M€), du dividende ordinaire versé en juillet 2023 (-0,4 M€) et des remboursements d'emprunts, nets des nouveaux financements souscrits au cours du semestre (-1,5 M€).

L'endettement financier net² du groupe s'élève à 10,4 M€, en hausse de + 0,5 M€ par rapport au 31 décembre 2022. En conséquence, le ratio d'endettement financier net sur fonds propres est de 54,2 % au 30 juin 2023, comparé à 50,1 % au 31 décembre 2022.

Perspectives

À court terme, face à un contexte de marché incertain, le groupe OBER opère avec prudence et discipline en ajustant ses prix en fonction de l'inflation et en optimisant ses coûts et sa productivité. À plus long terme, le groupe OBER poursuit sa stratégie de développement à travers une politique constante d'innovation, une exigence permanente de qualité et des engagements forts en matière d'environnement et de durabilité.

Le groupe OBER rappelle que la société Ober Finances, les principaux dirigeants du groupe, les Investisseurs Naxicap, Ober Participations, et les Associés Historiques ont conclu le 11 juillet 2023 un protocole d'investissement engageant prévoyant (i) la signature d'un pacte d'associés constitutif d'une action de concert conduisant au dépôt d'une offre publique d'acquisition simplifiée (OPAS), et (ii) l'acquisition par Ober Finances des actions détenues par les Investisseurs Naxicap au capital d'Ober SA par voie d'apport en nature et/ou de cession sur la base d'une valorisation de 11,72 euros par action.

Dans ce contexte, Ober Finances déposera à titre obligatoire, dans les prochaines semaines, un projet d'OPAS visant le solde des actions Ober SA, au prix unitaire identique de 11,72 euros par action ordinaire, représentant une prime de 69,9% par rapport au cours de bourse précédant l'annonce du projet. Dans l'hypothèse où le seuil permettant la réalisation d'un retrait obligatoire serait franchi à l'issue de l'OPAS, Ober Finances a l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des titres d'Ober SA dans les conditions requises par la réglementation applicable.

Le groupe Ober tiendra le marché informé de toute évolution notable de l'Opération envisagée.

Information complémentaire

Le Conseil d'administration, réuni le 12 septembre 2023, a arrêté les comptes consolidés du premier semestre 2023. Ces comptes ont fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire aux comptes. Le rapport financier semestriel sera disponible avant la fin du mois d'octobre 2023 sur le site Internet de la société (www.groupe-ober.com).

¹ Shelter n'était pas inclus dans les comptes du premier semestre 2022 du groupe Ober compte tenu d'une contribution non significative.

² L'endettement financier net est calculé comme la somme des emprunts et dettes financières, à court et à long termes, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, tels qu'ils sont présentés au bilan consolidé.

A propos du groupe Ober

Le groupe OBER est le spécialiste des surfaces décoratives et techniques pour l'agencement intérieur. À travers ses marques Oberflex, Concete LCDA, Marotte, Pure Paper et SuperOrganic, le groupe OBER propose un vaste choix de surfaces bois, béton, papier, métal et résine, destinées à l'agencement des magasins, des bureaux, des hôtels, des salles de réunion ou de spectacles ainsi qu'à la décoration des maisons particulières.

Le groupe OBER édite également des accessoires et objets design en matières nobles, notamment ceux de la marque Shelter, créateur lunetier français de référence.

Les produits du groupe OBER bénéficient d'une image incontournable à l'échelle internationale grâce à leur haute qualité de fabrication et leur grande diversité esthétique. Le groupe OBER bénéficie du label d'État EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

Le groupe OBER a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 37,8 M€ ; il emploie près de 400 personnes en France et en Tunisie.

ISIN : FR0010330613 - MNEMO : ALOBR

www.groupe-ober.fr

Contacts

Groupe OBER : Etienne de La Thébeaudière – Tél. : +33 3 29 76 77 78 - invest@oberflex.fr

Agence Calyptus : Cyril Combe – Tél. : +33 1 53 65 68 68 - cyril.combe@calyptus.net